

Conditions d'éligibilité et d'attribution de l'offre Boost Dual – Remise de 100€

Remise de 100 €, soit 50 € par contrat d'électricité et de gaz, accordée sous réserve du respect des conditions suivantes :

- être un nouveau client Ohm Énergie ;
- avoir souscrit, simultanément, un contrat d'électricité et un contrat de gaz auprès d'Ohm Énergie, via le site internet ou par téléphone au 09 70 70 21 25, pour un même logement.

La remise est acquise au 366ème jour suivant la date d'activation du premier des deux contrats. À cette date, le client doit toujours être titulaire des deux contrats effectifs auprès d'Ohm Énergie et ne pas être en situation d'impayé. Les incidents de paiement antérieurs, lorsqu'ils ont été régularisés, ne font pas obstacle au bénéfice de la remise. Le client ne doit pas avoir changé d'offre à son initiative au cours de la première année contractuelle.

En cas de déménagement au cours de cette période, le client conserve son éligibilité à la remise s'il souscrit à nouveau une offre duale électricité + gaz auprès d'Ohm Énergie pour son nouveau logement. Le délai de 366 jours reste calculé à compter de la date d'activation du premier contrat souscrit dans le cadre de l'opération.

Lorsque l'ensemble des conditions d'éligibilité est rempli au 366ème jour, la remise de 100 € est acquise et est appliquée sous la forme d'un avoir venant en déduction de la facture émise à l'issue de la première année contractuelle.

Offre valable du 02/10/2026 au 31/10/2026 inclus.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
Siège Social - Ohm Énergie, 174 avenue de France 75013 Paris
834 673 808 RCS Paris